

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2

Choisy-le-Roi – 4 septembre 2013

SAISON 2013/2014

Présents :

Y. BOUGET, C. CHEBASSIER, A. DE FABRY, JP. DUBIER, F. FOCARD, A. GEMISE FAREAU, N. HENAULT, A. PEYTAVIN, E. TANGUY.

Assistent : C. BOULONGNE, B. CERVETTI, A. DAGORNE.

Excusés : JM. CALATRABA, A. COURTADE, V. DELOUTRE, E. MORCANT-RIQUIER.

Ouverture de la séance à 10H30.

1 - INTRODUCTION DU PRESIDENT

1.1 Equipes de France :

Le Président introduit la réunion en détaillant les résultats des diverses équipes de France tant en salle qu'en Beach volley. Il félicite l'Equipe de France des - de 21 ans pour la 4^{ème} place obtenue aux Championnats du Monde en Turquie avec notamment 2 joueurs leaders qui jouent régulièrement en Ligue A.

Le sujet des primes obtenues par les joueuses de l'équipe de France est abordé.

Le Président dénonce le fonctionnement autarcique qui subsiste au sein de l'Equipe de France Féminine, avec l'exemple de l'organisation d'un stage à l'étranger en août sans aucun accord fédéral ou du DTN.

Sont aussi évoquées les réactions des clubs pro quant à la formation des joueurs qui sont sélectionnés.

1.2 Sur la Convention FFVB/LNV

Le président regrette que le sujet n'avance pas, bien que les deux Directeurs aient été présents tout l'été.

A. GRIGUER pensait qu'un groupe se mettrait au travail et que ce serait ensuite remis entre les mains des élus. Il va s'employer à ce que ce dossier avance rapidement. Arnaud DAGORNE indique que les réunions avec le Directeur de la LNV sont fixées au mardi 3 et 10/09.

1.3 Sur la boutique fédérale

Il y a des problèmes de démarrage qu'il faut absolument résoudre. Quelques soucis avec l'équipementier sont abordés ainsi que l'inertie des livraisons durant l'été. Des soucis notamment pour se procurer les kits d'arbitre.

1.4 Informations diverses

- Démission du Président de la Lorraine annoncée dans les médias, la Fédération n'a pas reçu de notification officielle.
- Difficultés financières de la Ligue Rhône Alpes.
- Prise de fonctions effective du nouveau DTN, Cyrille BOULONGNE.
- Audit informatique réalisé.
- Recherche de locaux permettant à la FFVB de s'agrandir, d'accueillir également le Pôle Ressources mais aussi la Ligue professionnelle et la Ligue IdF. Dans l'attente, installation de structures modulaires sur le parking dès cet hiver.

- La FFVB a obtenu gain de cause en première instance, au Conseil des Prud'hommes contre l'ex Directrice Administrative et Financière.

1.5 Au niveau politique

1.5.1 Divers entretiens du Président à Lausanne le 26/08 au siège de la FIVB. Entretiens dont le Président a tenu à ce qu'ils se déroulent en français. Volonté affirmée d'accompagner le développement en Allemagne, Angleterre et France.

1.5.2 Une association ouest européenne sera mise en place, permettant des compétitions du Portugal aux Pays-Bas moins coûteuses en déplacements, notamment « inter-zones en beach ». Les membres de cette association sont le Portugal, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, France et les Pays-Bas.

1.5.3 Il faut amorcer une réflexion sur le mode électif dans nos Ligues ; par rapport au nombre de voix des clubs, il faudrait trouver un moyen terme entre la parité et la représentativité. Il faudra déterminer lors du prochain Conseil d'Administration (CA) si l'on veut introduire une option sur les statuts type. Eric TANGUY pose la question du cumul Président de club / Président de Ligue ou Comité Départemental

Rappel est fait du décès brutal de l'ancien Président de la FFVB, M. Gil PELLAN. Le Conseil d'Administration respecte une minute de silence en sa mémoire.

2 - APPROBATION DU PV DU CA DU 10/07/2013

Il est rappelé que les remarques sur les documents envoyés devraient être effectuées avant le CA en les adressant à la Direction de la FFVB.

Eric TANGUY s'interroge sur l'indication au point 1.8 de comptes « provisoires consolidés », ne serait-il pas plus juste d'indiquer « définitifs » ?

Le Président confirme que l'indication portée est tout à fait juste et admise. Vu qu'il n'est pas possible en février d'avoir des comptes définitifs, la publication se fait sur des comptes provisoires, qui le restent jusqu'à ce qu'ils soient définitifs. L'exigence porte sur le fait de faire auditer ces comptes, les variations s'opérant généralement à la marge.

Adoption du PV à l'unanimité

3 - FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

C. CHEBASSIER

Le Trésorier informe les membres de l'établissement de comptes provisoires de la FFVB au 30/06/2013 (remis à chaque membre présent). Ce fut un exercice difficile pour le service comptable pour plusieurs raisons (difficultés de paramétrage du logiciel, retard sur certaines opérations...). Constat du cloisonnement du système informatique qui flèche la nécessité d'une amélioration de la méthode comptable.

La mise en place d'une facturation pour les clubs est maintenant opérationnelle mais des améliorations devront être encore apportées pour une meilleure efficacité.

Embauche d'un nouvel apprenti comptable pour le service.

La subvention ministérielle liée à la Convention d'Objectifs a été versée.

La situation des Ligues sera plus lisible une fois que toutes auront reçu le solde des aides à projets de la saison précédente.

Discussion sur l'augmentation du tarif fédéral des frais de dossier sur les transferts et ce que préconise la CEV sur les frais de transferts. La terminologie sera vérifiée.

4 – SECTEUR TECHNIQUE ET SPORTIF

F. FOCARD

4.1 International et équipes de France

Le vice-président, F. FOCARD responsable du secteur technique, se montre intéressé par le rapport d'A. PEYTAVIN sur les Championnats du Monde disputés en Turquie.

Est abordée la polémique portant sur la participation de certains joueurs masculins à cette compétition. Le tirage, certes fait sur la base du ranking mondial, ne fut pas très favorable.

Bon parcours des féminines qui laisse bien augurer de la suite.

Il salue le parcours des 2 jeunes joueuses en beach, Cazaute/Chamereau, qui ont frôlé l'exploit contre une paire plus expérimentée en Finale à St Jean de Monts après seulement quelques semaines de pratique beach.

La FFVB est candidate sur des compétitions interzones, qui ont des formats plus abordables.

4.2 Zénith

Sur le Projet Zénith, des Bassins de pratique sont en passe de conventionner ou l'ont déjà fait. Il appartient à ce Conseil d'Administration de notifier l'impossibilité de cumuler la facilité de licence OPEN et mutation de jeunes, entre clubs ayant signé dans un même bassin de pratique. Ce point doit être rajouté au règlement afin de protéger les licenciés des clubs.

Sur le côté opérationnel, il y a déjà des demandes de licences OPEN à partir du 1^{er} tour de qualification qui arrive très tôt dans certaines Ligues ou sur la Coupe de France. Il est précisé que la convention signée entre clubs d'un même bassin de pratique doit d'abord être déposée auprès de la Fédération.

Ensuite, à la Fédération d'être réactive et prête à délivrer la licence OPEN. Les régions prennent également une grande responsabilité dans le dispositif.

Des demandes de régions frontalières à se greffer sur certains bassins.

4.3 Cadres techniques

Le secteur technique a abandonné 3 ½ ETP pour en réembaucher 2. Le différentiel est donc d'1 ½. L'arbitrage aujourd'hui est par rapport aux 30 cadres déployés sur la France. Des arbitrages seront soumis au CA sur des demandes supplémentaires.

4.4 Commission Mixte

La question se pose de comment faire travailler cette commission, non tant sur son fonctionnement que sur le périmètre de ses missions. La Convention FFVB/LNV prévoit d'élargir ses prérogatives.

A. GRIGUER soulève les difficultés des nouvelles poules Elite pour les CFC. Ce sont souvent les clubs qui jouent le mieux le jeu de la formation (et font jouer les jeunes sur les championnats Ligue) qui se trouvent en chevauchement de dates et donc en difficulté.

Un vrai travail à entamer à la confection des calendriers des deux instances. Le souci n'étant pas la distance mais l'incompatibilité des dates.

Tout cela est effectivement du domaine de la Commission Mixte.

Le Secrétaire Général évoque la facturation de la licence professionnelle, également dépendante de l'harmonisation entre les deux instances. La saison 2013/14 sera encore une année de transition à cet égard.

4.5 Primes des joueur(se)s

La question des primes des joueurs est de nouveau évoquée ainsi que les dysfonctionnements auxquels elles ont donné lieu.

Il est rappelé qu'en ce domaine, le Président a toute prérogative.

Il faut noter que pour la 1^{ère} fois, les primes de performance aux Championnats d'Europe féminins et masculins ont été harmonisées et identiques.

4.6 AAP et PES

Les Aides à l'Emploi (AE) accompagnaient jusqu'en 2010 l'emploi sur les Pôles. La donne a changé avec l'arrivée des Aides à Projets (AAP). Aujourd'hui les Pôles disparaissent au profit de structures attenantes au PES. La Fédération va peu à peu se désengager pour se concentrer sur le haut niveau et en laisser l'accompagnement aux régions.

Le libellé sera axé sur l'animation et la mise en place d'un réseau d'ETR.

La labellisation du PES dont le dossier a été remis entre les mains du DTN sera rendue effective fin novembre 2013.

4.7 Organisations

De très bons contacts cet été, notamment à l'occasion de St Jean de Monts, avec de futurs organisateurs tant en salle qu'en Beach. Un organisateur potentiel en vue sur une Ligue Mondiale, voire un TQCM en Pays de la Loire.

5 – SECTEUR COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL

N. HENAUULT

5.1 Evènementiel

Le travail se poursuit sur les divers cahiers des charges. Le TQCM est en cours, ce sera ensuite au tour de celui de la Coupe de France pour laquelle Coubertin a été réservée.

La Fédération saura début octobre si elle reçoit l'organisation du TQCM hommes.

5.2 Marketing

Une affiche a été créée pour la rentrée dans les clubs qui a été envoyée pour les forums des associations.

Le DTN confirme que d'autres visuels sont en cours de travail.

Arnaud DAGORNE souligne la nécessité du fait de la participation du TQCM en janvier de conclure un avenant de prolongation des partenariats signés jusqu'au 31/12/2013 avec les équipementiers ERREA et MIZUNO.

L'appel à la concurrence pour les prochaines saisons est en cours de rédaction.

12H20 arrivée de Mme GEMISE FAREAU

5.3 Communication

Sur la page d'accueil du site, faire aussi figurer les résultats des féminines.

6 – DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE

JP. DUBIER

6.1 Paiement en ligne

Tant sur la boutique que le paiement en ligne des licences, des difficultés à mettre en place Paypal et système bancaire. Ce furent deux dossiers chronophage avec multiplicité d'intermédiaires, difficiles à porter tant pour les élus que pour les salariés. Pour la boutique cela devrait déboucher incessamment.

6.2 AAP, Zénith et labels

Le dossier fut finalisé en juillet. Les critères avaient été revus au dernier CA ainsi que les seuils. Trois Ligues seulement sont encore en difficulté par rapport à cette mise en place : Côte d'Azur, Rhône Alpes et Bourgogne.

Les trois cas seront à valider lors du prochain CA, sur les mêmes critères objectifs, critères qui seront portés à la connaissance des membres avant le CA.

Il est demandé si les sommes votées en juillet allaient être modifiées. Certaines le seront mais jamais à la baisse. Il sera encore travaillé à la simplification du système.

Sur le dossier Zénith et le développement, on se dissocie des AAP en tant que modèle d'affectation (DTN & SG + trésorerie). Le CA devra entériner les Bassins de Pratique validés.

Sur les LABELS, les clubs labellisés vont recevoir le reste de leur dotation. Un courrier a été envoyé aux mairies pour les informer qu'un club sur leur territoire était labellisé (5 retours positifs).

7 – AFFAIRES INTERNES ET VIE ASSOCIATIVE

A. DE FABRY

7.1 Coupe de France et finale

Les membres du CA ont reçu le Règlement Coupe de France. La seule partie modifiée portait sur la capacité de la FFVB à commercialiser les maillots des finalistes. Après échanges entre les membres, il est décidé que le cahier des charges de l'appel à la concurrence intégrera la fourniture de jeux de maillots et shorts aux équipes finalistes (2 finales pro et pour les 2 Finales fédérales) ;

7.2 Divers

Le CA devra également approuver les nouvelles affiliations ainsi que les licences fédérales. Un courrier sera envoyé à ces licenciés concernant une extension éventuelle de l'assurance. Vérification à faire que les commissaires sont bien tous licenciés FFVB.

Validation nécessaire des statuts type (sans les options, sinon ils seront changés au CA prochain).

Envoi de l'appel à candidatures pour l'Assemblée Générale de février prochain (avec cahier des charges à modifier par le DGA).

Sur les commissions, quelques soucis de rapidité de rédaction de décisions de CFA à l'intersaison.

Enfin, le Président de la CCD a envoyé une lettre de démission. Un nouveau Président sera proposé à l'approbation du prochain CA.n

8 – INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

L'état des lieux informatique effectué fin juillet fait apparaître de nombreux points à améliorer, notamment sur la sécurité du système, l'hétérogénéité des matériels et des logiciels qui ne favorise pas un fonctionnement optimal, y compris au sujet des cadres techniques. Le DTN va mener une enquête en ce sens auprès d'eux. Alain de FABRY souhaite que les membres de commission ayant déjà travaillé sur l'informatique soient consultés dans les réflexions de prochaine réorganisation.

13h10 : départ d'Y. BOUGET (qui délègue la présidence de séance à F. FOCARD), C. CHEBASSIER, N. HENAULT.

Le Directeur Général Adjoint fait également part de sa récente réunion avec les délégués du personnel. Une réunion est instaurée chaque lundi matin pour une mise à niveau des informations, faire le lien entre sujets à traiter, agenda et activités des commissions.

En termes de ressources humaines des remplacements sont en cours concernant les postes d'apprentis comptable et informatique, non renouvellement de deux CDD au service juridique et à la DNACG, ainsi qu'un départ à la retraite à la fin de l'année du permanent des services généraux, rendant envisageable le recrutement d'une assistante supplémentaire ; le stagiaire rédacteur site web termine fin septembre et se pose la question des moyens humains dédiés à la nécessaire animation du site et des réseaux sociaux créés en juin dernier.

Arnaud DAGORNE propose une meilleure gestion des congés d'été, peut-être plus resserrés sur la période, mais toujours différenciés selon la saisonnalité des secteurs.

9 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES

F. FOCARD avertit le représentant de la LNV que le PV de la Commission Mixte annonce certains changements.

Certains membres du CA font remarquer qu'il est difficile de voter quand ils n'ont pu avoir connaissance de certains des PV avant la réunion.

A. PEYTAVIN et E. TANGUY s'abstiennent sur le PV de la Commission Mixte du 21/05/2013.

Adoption à l'unanimité des PV n°1 du 4/7/2013 de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi et du PV n°1 du 17/07/2013 et n°2 du 30/08/2013 de la Commission centrale Sportive.

Validation de la situation au 3 septembre des affiliations des Adhérents transmise par la CCSR.

10 – QUESTION DIVERSES

Retour sur ce dossier des Jeux Méditerranéens et des jeunes sportifs, à la demande de JM. CALATRABA. En réponse à Mme PEYTAVIN, le Vice-Président en charge du secteur technique, F. FOCARD, annonce s'être expliqué avec le Président de la Ligue Rhône Alpes sur ce dossier et que des solutions seront trouvées pour l'avenir.

Mme A. GEMISE-FAREAU demande à pouvoir obtenir une impression des états à destination du Conseil de Surveillance qui se réunit le samedi suivant.

Elle souhaiterait également obtenir la situation de trésorerie et la situation bancaire au 31/07/13.

Le Directeur Général Adjoint s'emploiera à répondre à ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40.

Y. BOUGET
Président

A. DE FABRY
Secrétaire Général